AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE DRAP (AM)

PROJET DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal du 30 Mars 2016, le Maire de la commune de DRAP (AM), a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012, modifié le 24 janvier 2014, afin de lever la protection d'alignement d'arbres inscrite au dit plan au sens de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme

La suppression de cette protection est nécessaire au projet de construction d'un groupe scolaire au quartier de La Fourmiga.

L'enquête publique se déroulera du 18 avril 2016 au 17 mai 2016 inclus, soit 30 jours consécutifs.

Madame Anne PAUL a été désignée commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Claude TILLIER a été désigné commissaire enquêteur suppléant par décision du Président du Tribunal Administratif de NICE (AM) en date du 24 mars 2016.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de DRAP (AM) pendant la durée de l'enquête du 18 avril 2016 au 17 mai 2016 aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Une permanence aura lieu les samedis 30 avril 2016 et 14 mai 2016 de 9h à 12 heures en Mairie principale.

Le dossier soumis à enquête publique sera en outre consultable sur le site internet de la Mairie : www.ville-drap.fr.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie, 34-36 Avenue Jean Moulin – 06340 DRAP.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie les :

Lundi 18 avril 2016 de 9 h à 12 heures
Lundi 9 mai 2016 de 9 h à 12 heures
Vendredi 29 avril 2016 de 9 h à 12 heures
Mardi 17 mai 2016 de 14 h à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de DRAP (AM), le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et une copie des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture et tenues à la disposition du public pendant une durée de un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Mairie de DRAP (AM), 34-36 Avenue Jean Moulin, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Mairie : www.ville-drap.fr.

A l'issue de l'instruction le conseil municipal pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique relative à la déclaration de projet, décider s'il y a lieu, d'apporter des modifications au dit projet.